

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE  
DE GOLF SUR PITCH & PUTT  
PHASES ELIMINATOIRES REGIONALES  
(Date et lieu : voir ligue)**

*Les éliminatoires régionales doivent impérativement être terminées avant le 29 mars.*

**REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.  
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**Pour les associations** : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte aux Associations Sportives d'Entreprise.

Une seule équipe par association pourra se qualifier pour la finale nationale.

**Pour les équipiers** : (voir le règlement général)

- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés à l'AS qu'ils représentent via Extranet.

- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

- Pour les joueurs concernés, une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

**FORME DE JEU**

**Chaque ligue est libre de choisir la forme de jeu parmi les suivantes :**

1) Equipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke play / 72 trous / 36 trous par tour

2) Equipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par tour

A chaque tour, les 3 meilleurs scores de l'équipe sont retenus, chaque joueur joue au moins 9 trous. Le cumul de ces scores constituera le score de l'équipe. La longueur de chaque trou n'excèdera pas 90 mètres ; la longueur totale des 18 trous n'excèdera pas 1200 mètres. L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe. Les cadets ne sont pas autorisés.

Le nombre de club sera limité à 3 ou 4, putter inclus.

Le lieu de l'épreuve devrait être choisi de manière à avoir une bonne répartition géographique sur le territoire de la ligue et permettre au plus grand nombre d'équipes de pouvoir participer, plusieurs tours peuvent être organisés afin de permettre cela.

**Sont qualifiées pour la finale nationale (cf. tableau) :**

Pour chaque ligue\* :

L'équipe vainqueur de la qualification est automatiquement qualifiée pour la finale nationale

- Trois équipes supplémentaires pour la ligue ayant le plus d'AS engagées en qualifications en **N-2**

- Deux équipes supplémentaires pour les deux ligues suivantes.

- Une équipe supplémentaire pour les ligues classées 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup>

Dans le cas où une ligue n'utilise pas ou en partie son quota, les places non attribuées seront proposées aux ligues ayant un quota de 1 (ligues triées selon le nombre d'AS en N-1) puis aux ligues ayant un quota de 2 et ainsi de suite. En cas d'égalité entre deux ligues, le départage se fera sur le nb d'AS affiliées en N-1.

Ligue	Nb AS en qualif N-2	Quota	Ligue	Nb AS en qualif N-2	Quota
<i>Occitanie</i>	21	4	<i>Pays de la Loire</i>	8	2
<i>PACA</i>	20	3	<i>Normandie</i>	8	2
<i>Paris – Ile de France</i>	19	4	<i>Bourgogne Franche Comté</i>	8	1
<i>Bretagne</i>	18	3	<i>Hauts de France</i>	7	1
<i>Centre Val de Loire</i>	14	2	<i>Grand Est</i>	6	1
<i>Auvergne Rhône Alpes</i>	12	2	<i>Nouvelle Aquitaine</i>	4	2
<i>Total</i>					27

**ENGAGEMENT**

Inscription auprès de la ligue.

Les droits d'inscription et le montant des greenfees sont fixés par la ligue.